

## CCRA REUNION DU 7 AVRIL 2022

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Principal CA	6 469 412,45	4 248 762,59	1 816 782,77	1 930 503,79
Annexe 1 OM CA	3 945 103,84	3 828 320,06	237 238,57	234 545,72
Annexe 2 GEMAPI CA	519 551,22	475 805,35	0	66 506,32
Annexe 3 ASSAINISSEMENT CA	1 666 559,97	1 278 076,64	5 679 454,15	4 691 569,10
Annexe 4 PAPO* BP	4 000 000		4 000 000	

Je vous envoie les chiffres CA compte administratif de la CCRA. Ce sont les dépenses et recettes de 2021 qui n'ont aucun point commun avec notre propre budget municipal. Y apparait un 4<sup>ème</sup> budget annexe donc prévisionnel nommé PAPO acronyme pour Parc d'Activité Portes d'Opale. Il sera financé par un emprunt de 4 000 000 et la CFE ( ex taxe professionnelle) que la CCRA percevra à notre place et qu'elle nous remboursera. Nous avons un taux de 26,03% à Recques qui passera en 3 ans au taux unique de 27,04. Soit un peu plus pour les assujettis à cette taxe mais un léger bonus pour le budget communal. Ce PAPO va nous coûter pas mal pour sa mise en œuvre (équipement + étude archéologique) avant de nous rapporter dès que les entreprises s'intéresseront à ce secteur : espérons que l'attente ne soit pas aussi longue qu'à Zouafques !). La CCRA pour alimenter ce budget annexe va réaliser un emprunt de 4 000 000 € pendant que les taux bancaires sont toujours bas ce qui va nous permettre d'attendre les premiers bénéfices que nous engrangerons avec l'arrivée d'entreprises

Les taux imposables appliqués par la CCRA ne varient pas à l'exception de la GEMAPI qui passera de 16 à 20 € par personne. Les dépenses pour la gestion des eaux dans le delta de l'Aa a subi une forte hausse avec le coût de l'énergie pour faire fonctionner les pompes et avec l'addition de canaux d'évacuation des eaux à la liste initiale.

Les prestations à l'acte pour les contrôles de l'assainissement subiront également quelques modifications.

Le taux d'enlèvement des OM va baisser que quelques euros mais 2 services vont changer (les encombrants disparaissent et les déchets verts sont devenus optionnels).

**NB : Je rappelle que même sans augmentation des taux des communes, des EPCI, du département, chaque imposable voit systématiquement sa feuille d'impôt augmenter chaque année car les valeurs locatives sur lesquelles ses taux sont appliquées sont augmentés par les services fiscaux. Je crois même avoir lu quelque part que les bases des taxes foncières pourraient prendre entre 3 et 4% cette année.**